



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016**

**Rapport n° CR 202-16
GARANTIES ET FINANCEMENTS DE LA REGION
DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX JEUX
OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024**

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, si Paris est élue par le Comité International Olympique ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à mettre en place, dans le cadre des financements d'équipements auxquels elle contribuera, des clauses destinées à prioriser le recours à des TPE et PME franciliennes. »

Exposé des motifs :

La région doit peser de tout son poids pour des J.O exemplaires, et pour que ces derniers puissent avoir un impact positif sur l'ensemble des territoires d'Ile-de-France, sur leurs populations, sur leur environnement, et sur leur économie.

En ce sens, elle doit notamment faire en sorte que les travaux d'aménagement et d'équipement associés à l'organisation éventuelle de ces jeux soient réalisés au maximum par des TPE et PME franciliennes, ce qui contribuerait à créer un nombre important d'emplois locaux.

Tel est le sens de cet amendement.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016**

**Rapport n° CR 202-16
GARANTIES ET FINANCEMENTS DE LA REGION
DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX JEUX
OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024**

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, si Paris est élue par le Comité International Olympique ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à ne contribuer dans ce cadre au financement d'aucun projet d'équipement en Partenariat Public Privé (PPP) »

Exposé des motifs :

De nombreuses études et retours d'expériences ont montré que les investissements en Partenariat Public Privé (PPP), s'ils donnaient l'espoir et l'illusion d'équipements plus vite construits et mieux entretenus pour un coût avantageux, ont trop souvent abouti à d'importants surcoûts financiers et fiscaux, ceci au détriment des usagers, des contribuables et des collectivités.

La Région doit donc se montrer très attentive à ces enjeux et s'engager, pour prévenir de tels gaspillages d'argent public, à ne contribuer au financement d'aucun projet en PPP dans le cadre de l'éventuelle réalisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL
des 13-14 octobre 2016**

**Rapport n° CR 202-16
GARANTIES ET FINANCEMENTS DE LA REGION
DANS LE CADRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUX JEUX
OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES PARIS 2024**

AMENDEMENT

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« S'engage, si Paris est élue par le Comité International Olympique ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, à mettre en place, dans le cadre des financements d'équipements auxquels elle contribuera, une charte sociale et environnementale. Cette charte, destinée à fixer un haut niveau d'exigence de la Région en matière de respect des droits sociaux, de qualité des emplois, et de respect de l'environnement dans le cadre des travaux liés à la préparation éventuelle de ces Jeux, sera définie par un groupe de travail associant élus régionaux de la majorité et de l'opposition. »

Exposé des motifs :

La Région doit peser de tout son poids pour des J.O exemplaires, et pour que ces derniers puissent avoir un impact positif sur l'ensemble des territoires d'Île-de-France, sur leurs populations, sur leur environnement, et sur leur économie.

La création par notre collectivité d'une charte sociale et environnementale, définie dans les conditions énoncées ci-dessus et exprimant un haut niveau d'exigence de la Région en matière de respect des droits sociaux, de qualité des emplois, et de respect de l'environnement dans le cadre des travaux liés à la préparation de ces Jeux, constituerait un outil efficace pour atteindre de tels objectifs.

Céline MALAISE